

ARTICLE 1 : Objet

La société Placoplatre, Société Anonyme au capital de 10 000 000 d'euros ayant son siège social à la Tour Saint-Gobain, 12 place de place de l'Iris, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 729 800 706 (ci-après l'« Organisateur ») organise l'opération « Placo®Soleil» destinée aux entreprises agréées du «Club entreprises Placo®» (ci-après l'« Opération »).

ARTICLE 2 : Participants

La participation à cette Opération est ouverte exclusivement aux entreprises du « Club entreprises Placo® » agréées dans le cadre de la commission d'agrément se déroulant en novembre de l'année N-1 (ci-après, individuellement l'« Entreprise » ou collectivement, les « Entreprises »). Dans le cas où une Entreprise ne ferait plus partie du « Club entreprises Placo® » au cours de la période définie à l'article 3 du présent règlement (ci-après, le « Règlement »), et ce, quelle qu'en soit la cause, elle se verra refuser la participation à l'Opération mais pourra bénéficier des soleils déjà gagnés conformément aux conditions de l'article 6 du Règlement.

ARTICLE 3 : Période de l'Opération

L'Opération est organisée pendant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus.

ARTICLE 4 : Produits concernés

Les produits éligibles sont :

- les produits de l'Organisateur (des gammes plaques, cloisons, doublages, plafonds, profilés, revêtements techniques, plâtres, enduits et isolation), achetés par les Entreprises, ainsi que les déchets de plâtre Placo® recyclés, au cours de la période susmentionnée (Article 3) ;
- les formations de l'Organisateur (les formations Placo®Isover et les formations Placo®) suivies par les Entreprises au cours de la période susmentionnée (Article 3) ;

La liste détaillée de tous les produits figure dans le guide de déclaration de factures Placo®Soleil 2022 disponible sur le site <https://placosoleil.fr> (ci-après, le « Site »), (ci- après, individuellement le « Produit » ou collectivement, les « Produits »).

ARTICLE 5 : Participation

Pour participer, les Entreprises devront déclarer toute l'année leurs factures d'achats ou de reprise de déchets sur le Site (ces factures d'achats permettant d'identifier le nom et l'adresse du fournisseur, les Produits achetés, volumes, gammes, marques nécessaires à la validation des résultats.), à l'exception des factures d'achat des formations de l'Organisateur.

En effet, l'achat de ces dernières engendrera automatiquement le crédit de points soleils par l'Organisateur.

Les récapitulatifs négoce, bons de commande, bons de livraison ou tout autre document similaire ne pourraient remplacer la facture.

La première déclaration vaudra participation à l'Opération.

Pour le dernier déclaratif, soit celui de décembre 2022, le retour au tiers gestionnaire devra se faire au plus tard le 31 janvier 2023. Après cette date, la déclaration ne sera pas comptabilisée.

ARTICLE 6 : Attribution des soleils

Les Entreprises participant à l'Opération se verront créditer des points, dénommés soleils pour l'achat des Produits listés dans le Règlement.

La société Placoplatre, se réserve le droit de ne pas créditer de soleils si les références produits indiquées sur les factures ne permettent pas l'identification des produits parmi la liste des produits primés en page 7 (Liste des produits primés).

6.1. Barèmes

Barème des soleils pour les formations => crédité à hauteur de 20% du montant de la formation restant à charge par l'Entreprise, dont 0.24 euros vaut 1 soleil.

Soit, pour 100 euros de reste à charge lors de l'achat d'une formation de l'Organisateur → gagnez 83 soleils

Barème des soleils pour les plaques => 0,09 soleils / m²
exemple → pour 100 m² de Produit, gagnez 9 soleils

Barème des soleils pour les doublages => 0,11 soleils / m²
exemple → pour 100 m² de Produit, gagnez 11 soleils

Barème des soleils pour les plafonds => 0,11 soleils / m²
exemple → pour 100 m² de Produit, gagnez 11 soleils

Barème des soleils pour les profilés => 0,01 soleils / ml
exemple → pour 1000 ml de Produit, gagnez 10 soleils

Barème des soleils pour les plâtres et enduits => 0,01 soleils / sac
exemple → pour 400 sacs de Produit de 25 kg, gagnez 4 soleils

Barème des soleils pour les revêtements techniques (Aérobblue®) => 0,25 soleils / sac

exemple → pour 400 sacs de Produit de 25 kg, gagnez 100 soleils

Barème des soleils pour le recyclage => 25 soleils /tonne

exemple → pour 1 tonne de déchets recyclés, gagnez 25 soleils

Barème des soleils pour les accessoires :

Appuis Duo'Tech® / Lisses Duo'Tech® = 15 soleils par boîte

Sous-couche acoustique Placo® Phonique = 10 soleils par seau

NAVIBLOC = 50 soleils par porte

Chaque m², ml ou kilo étant transformé en soleils.

L'Entreprise pourra convertir ses soleils en dotations soit les cadeaux proposés sur le Site (ci-après, les « Dotations ») dès l'obtention de ces derniers.

Les soleils sont cumulables sur deux ans.

Les soleils collectés par l'Entreprise au cours d'une année civile devront être utilisés en totalité par celle-ci au plus tard le 31 décembre de l'année N+1. A titre d'exemple, les soleils collectés au cours de l'année 2021 pourront être utilisés jusqu'au 31 décembre 2022. A défaut, ils seront définitivement et irrévocablement perdus.

6.2. Résultats / Communication des résultats

En cours d'Opération, les résultats concernant les soleils cumulés seront communiqués à chaque Entreprise sur le Site. Les résultats seront mis à jour en fonction des déclaratifs d'achats envoyés par l'Entreprise et de sa validation par le tiers gestionnaire.

Le Site est accessible uniquement aux Entreprises, chacune disposant d'un login et mot de passe utilisé par l'Entreprise pour se connecter à MyPlaco®. L'Entreprise pourra ensuite être redirigé vers Placo®Soleil. Chaque Entreprise n'a accès qu'à ses propres résultats.

ARTICLE 7 : Récompenses de « Placo®Soleil »

7.1 Les Entreprises peuvent gagner une ou plusieurs Dotations du catalogue « Placo®Soleil 2021 » par conversion des soleils gagnés.

S'il demeure des soleils excédentaires après conversion en Dotations à la fin de l'Opération, conformément à l'article 6.1, ils seront définitivement perdus. Les soleils perdus ne peuvent en aucun cas donner lieu à une quelconque compensation financière.

Les Participants peuvent utiliser leurs points Soleil 2021 sur le Site de l'Opération uniquement.

7.2 Bilan soleils :

Le décompte des soleils est affiché sur le Site. Il est soumis à validation et à confirmation de la part du tiers gestionnaire à la fin de l'Opération. Le nombre de soleils gagnés sera communiqué sur le Site.

Les Dotations seront envoyées à l'adresse professionnelle de l'Entreprise, et ne pourront être livrés à une autre adresse.

Les frais d'envois sont à la charge de l'Entreprise et sont automatiquement déduits des soleils acquis. L'Organisateur ne peut être tenu responsable en cas d'erreur dans l'adresse de livraison de l'Entreprise.

Chaque Dotation offerte ne peut donner lieu, de la part de l'Entreprise, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sous réserve du jeu de la garantie dont bénéficie chaque Dotation. L'Organisateur se réserve le droit, le cas échéant de remplacer l'une ou l'autre des Dotations par une autre Dotation de nature et de valeur équivalentes, les photos et textes figurant dans le catalogue de Dotations n'ayant pas valeur contractuelle. Les cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables et ni monnayables.

ARTICLE 8 : Limitation de responsabilité

8.1. La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect ayant pour origine l'utilisation d'Internet.

8.2. Dotations :

L'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature qu'il soit, direct ou indirect, ayant pour origine l'utilisation d'une des Dotations. Il en est de même pour tout incident ou accident lié aux voyages.

8.3. Chaque Entreprise fait son affaire de l'attribution et/ou l'utilisation des Dotations gagnées et des déclarations fiscales et sociales pouvant en découler. L'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas de redressement fiscal ou social de l'Entreprise lié à sa participation à l'Opération.

Les gratifications sont remises à la personne morale, autrement dit à l'Entreprise et non à son représentant. Il appartient à l'Entreprise de déclarer les gratifications reçues selon la législation fiscale en vigueur.

Si l'Entreprise distribue ses gratifications à ses propres salariés, s'applique alors le régime de droit commun relatif aux salaires et avantages en nature, à charge pour lui d'acquitter les cotisations et contributions applicables, en application de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

ARTICLE 9 : Acceptation du Règlement

La participation à l'Opération implique l'acceptation sans réserve du Règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'Organisateur pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture de l'Opération (Cf. article 3). Toute participation de personne non autorisée à participer à l'Opération, sera considérée comme nulle. Toute personne qui en fait la demande peut également obtenir gratuitement le Règlement de l'Opération en écrivant à PLACOPLATRE – Service Marketing – Tour Saint-Gobain – 12 place de l'Iris, 92400 Courbevoie. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du Règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

ARTICLE 10 : Données à caractère personnel

10.1 Les données personnelles dans le cadre de l'Opération sont recueillies par l'Organisateur dans le cadre de la collecte initiale des données nécessaires à la création d'un compte sur le Site afin de vous permettre de participer à cette Opération. Elles sont destinées aux départements commercial et marketing. Elles sont conservées pendant 3 ans après notre dernier contact. Ces données sont transmises au tiers gestionnaire de l'Opération pour la gestion de la plateforme de l'Opération et la mise à disposition des Dotations.

Conformément à la réglementation applicable et notamment au règlement (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, vous opposer à leur traitement, pour des motifs légitimes, ou encore définir des directives relatives à leur sort post mortem en contactant privacycontact.placoplatre.fr@saint-gobain.com.

10.2 Par l'acceptation du Règlement, l'Entreprise consent au traitement de ses coordonnées.

10.3 Du seul fait de l'acceptation de sa Dotation, l'Entreprise gagnante autorise expressément l'Organisateur à utiliser ses coordonnées, image, ainsi que l'indication de la ville et du département de son siège social ou de son établissement, dans le cadre de tout message/manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le Site et les autres sites de l'Organisateur, en France et à l'étranger, pendant une durée de un (1) an, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que la Dotation gagnée.

L'Entreprise s'engage à communiquer sans délai à l'Organisateur tous changements de coordonnées (nom, adresse, tél, fax, mail etc.).

ARTICLE 11 : Cas de force majeure / Réserve de prolongation

11.1. Le Règlement s'applique à toute Entreprise qui participe à l'Opération.

11.2. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'Opération devait être modifiée, écourtée ou annulée.

L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier, proroger, suspendre, reporter ou annuler l'Opération.

11.3. Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Toute Entreprise refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer à l'Opération.

11.4. Tout manquement aux dispositions du Règlement de la part d'une Entreprise entraîne son exclusion de facto de l'Opération.

ARTICLE 12 : Loi applicable et interprétation

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

En cas de différend né de son interprétation ou de son exécution, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord de leur part dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la survenance du différend, la Partie la plus diligente pourra saisir le tribunal de commerce de Nanterre, juridiction exclusivement compétente pour trancher ce différend, qu'il y ait appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

ARTICLE 13 : Tiers gestionnaire

Les coordonnées du tiers gestionnaire sont communiquées sur le Site.

Elles sont disponibles sur simple demande pendant toute la durée de l'Opération à l'adresse suivante : ClubentreprisesPlaco@saint-gobain.com

ARTICLE 14 : Dépôt et consultation du Règlement

Le Règlement sera adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

Placoplatre,

Opération « Placo®Soleil »,

Tour Saint-Gobain,

12 place de l'Iris,

92400 COURBEVOIE

Timbre remboursé sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, sur simple demande accompagnant votre demande du Règlement. Il est également possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur le Site. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant l'Opération.

Liste des produits primés

Formations concernées :

Formations Placo®

Formations Placo® Isover

Produits concernés :

CATEGORIE	Sous-catégorie	Libellé produit
ACCESSOIRES	Appui et lisse Duo'Tech®	Appui Duo'Tech®
ACCESSOIRES	Appui et lisse Duo'Tech®	Lisse Duo'Tech® 50x30
ACCESSOIRES	Navibloc Kit et porte	NAVIBLOC kit
ACCESSOIRES	Navibloc Kit et porte	NAVIBLOC porte
DOUBLAGE	Doublissimo®	Doublissimo® Essentiel
DOUBLAGE	Doublissimo®	Doublissimo® Performance
DOUBLAGE	Doublissimo®	Doublissimo® Performance PV
DOUBLAGE	Doublissimo®	Doublissimo® Performance Marine
DOUBLAGE	Gainéo	Gainéo® Marine 70/50
DOUBLAGE	Placomur®	Placomur® DuoPass
DOUBLAGE	Placomur®	Placomur® DuoPass Marine
DOUBLAGE	Placomur®	Placomur® Essentiel
DOUBLAGE	Placomur®	Placomur® Essentiel PV
DOUBLAGE	Placomur®	Placomur® Essentiel Marine
DOUBLAGE	Placomur®	Placomur® Performance
DOUBLAGE	Placomur®	Placomur® Performance PV
DOUBLAGE	Placomur®	Placomur® Performance Marine
DOUBLAGE	Placotherm®	Placotherm®+
DOUBLAGE	Placotherm®	Placotherm®+ Marine
PLAFONDS	Dalles Gyptone®	DALLES Gyptone® Activ'Air®
PLAFONDS	Gyprex®	Gyprex® Alba, Aseptia
PLAFONDS	Plaques Gyptone®	Gyptone® Access
PLAFONDS	Plaques Gyptone®	Gyptone® Activ'Air® D2
PLAFONDS	Plaques Gyptone®	Gyptone® Activ'Air® Xtensiv
PLAFONDS	Plaques Gyptone®	Gyptone® Curve
PLAFONDS	Rigitone® Activ'Air®	Rigitone™ Activ'Air®
PLAFONDS	Rigitone® Activ'Air®	Rigitone™ Access
PLAQUES	4PRO® (13, Premium 13, Activ'Air®)	4PRO®
PLAQUES	Glasroc® F V500 (35, 50)	Glasroc® F V500
PLAQUES	Glasroc® H Ocean (13, 18S)	Glasroc® H Ocean

PLAQUES		Gyplat™ 400 et 600	Gyplat™ 400
PLAQUES		Gyplat™ 400 et 600	Gyplat™ 600
PLAQUES		Habito® (13, Hydro 13, Activ'Air® 13)	Habito® 13
PLAQUES		Habito® (13, Hydro 13, Activ'Air® 13)	Habito® Hydro 13
PLAQUES		Habito® (13, Hydro 13, Activ'Air® 13)	Habito® Activ'Air® 13
PLAQUES		Lisaflam® BA (13 HD, 15)	Lisaflam® BA
PLAQUES		Lisaplac® BA (13)	Lisaplac® BA
PLAQUES		Megaplac® 25	Megaplac® 25
PLAQUES		Placo® Activ'Air® BA 13	Placo Impact Activ'Air®
PLAQUES		Placo® Duo'Tech® (Standard, Marine, Activ'Air®)	Placo® Duo'Tech® 19
PLAQUES		Placo® Duo'Tech® (Standard, Marine, Activ'Air®)	Placo® Duo'Tech® 25
PLAQUES		Placo® Phonique (600 BA13, BA13, Marine)	Placo® Phonique
PLAQUES		Placo® Phonique Rénomince® 13+20	Placo® Phonique Rénomince® 13+20
PLAQUES		Placodur® BA (13, 18)	Placodur® BA
PLAQUES		Placoflam® BA (13, 15)	Placoflam® BA
PLAQUES		Placomarine® BA (13, 18, Premium 13), 600 BA 13	Placomarine® 600 BA 13
PLAQUES		Placomarine® BA (13, 18, Premium 13), 600 BA 13	Placomarine® BA
PLAQUES		Placoplatre® BA (6, 10, 13, PV13, 15, 18), 600 BA 13	Placoplatre® 600 BA 13
PLAQUES		Placoplatre® BA (6, 10, 13, PV13, 15, 18), 600 BA 13	Placoplatre® BA
PLAQUES		Placoplatre® BA 18S, 18S Marine, 18S THD Activ'Air®, 18S Premium	Placoplatre® BA 18S
PLAQUES		Placoplatre® BA 25 (Standard, Marine)	Placoplatre® BA 25
PLAQUES		PlacoPremium® BA 13 (Marine)	PlacoPremium® BA 13
PLAQUES		Placosol® 13	Placosol® 13
PLATRE ENDUIT	ET	Enduit Colle C7®	Enduit Colle C7®
PLATRE ENDUIT	ET	Plâtres à projeter:Lutèce Projection 33 X /33 X PLUS®/33XPert/Finition/Lutèce 2000® C et 2000® L	Lutèce 2000® C et 2000® L
PLATRE ENDUIT	ET	Lutèce Air'Pur®	Lutèce Air'Pur®
PLATRE ENDUIT	ET	Plâtres à projeter:Lutèce Projection 33 X /33 X PLUS®/33XPert/Finition/Lutèce 2000® C et 2000® L	Lutèce Projection
PLATRE ENDUIT	ET	Plâtres traditionnels: Lutèce® Bleu, Rouge, Express, Multic, Lutèce® Batibric® /Lutèce® Gros	Lutèce® Batibric®

PLATRE ENDUIT	ET	Plâtres protection incendie: Lutèce® Feu 400/Lutèce® Flam	Lutèce® Feu 400
PLATRE ENDUIT	ET	Plâtres protection incendie: Lutèce® Feu 400/Lutèce® Flam	Lutèce® Flam
PLATRE ENDUIT	ET	Plâtres traditionnels: Lutèce® Bleu, Rouge, Express, Multic, Lutèce® Batibric® /Lutèce® Gros	Lutèce® Gros
PLATRE ENDUIT	ET	Plâtres traditionnels: Lutèce® Bleu, Rouge, Express, Multic, Lutèce® Batibric® /Lutèce® Gros	Lutèce® Prima
PLATRE ENDUIT	ET	Molda®	Molda®
PLATRE ENDUIT	ET	Gamme Placomix® Pro (Placomix® Pro/Placomix® Pro Allégé/Placomix® Pro Finition)	Placomix® Pro
PLATRE ENDUIT	ET	Gamme Placomix® Pro (Placomix® Pro/Placomix® Pro Allégé/Placomix® Pro Finition)	Placomix® Pro Allégé
PROFILES		Profils C Stil®	Bac C Stil® 30 / 258
PROFILES		Profils Securistil®	Bac Securistil® 6.40.915
PROFILES		Profils Megastil®	Cornière Megastil® 50/50
PROFILES		Profils Securistil®	Cornière Securistil® 300
PROFILES		Ossature Stil®	Cornière Stil® CR2
PROFILES		Profils Hydrostil® + 500 h pour locaux humides	Fournure Hydrostil®+
PROFILES		Fournure PRF Stil® F 530	Fournure PRF Stil® F 530
PROFILES		Profils Rigitone®	Fournure Rigitone™ Rigi 60
PROFILES		Fournure PRF Stil® F 530	Fournure Stil® F 530
PROFILES		Profils C Stil®	Liaison Cinestil®
PROFILES		Profils Megastil®	Lisse Megastil® 50/30
PROFILES		Profils High-Stil®	Montant High-Stil® 70
PROFILES		Profils High-Stil®	Montant High-Stil® 100
PROFILES		Profils Hydrostil® + 500 h pour locaux humides	Montant Hydrostil®+
PROFILES		Montant isolant Up Stil® 120, 140, 160, 180	Montant isolant Up Stil®
PROFILES		Profils Megastil®	Montant Megastil®
PROFILES		Ossature Stil®	Montant Stil® M 36
PROFILES		Ossature Stil®	Montant Stil® M 48
PROFILES		Ossature Stil®	Montant Stil® M 62

PROFILES	Ossature Stil®	Montant Stil® M 70
PROFILES	Ossature Stil®	Montant Stil® M 100
PROFILES	Ossature Stil®	Montant Stil® M 150-50 GH/599
PROFILES	Ossature Stil®	Montant Stil® MF 48
PROFILES	Ossature Stil®	Montant Stil® ML 40
PROFILES	Ossature Stil®	Montant Stil® ML 48
PROFILES	Ossature Stil®	Montant Stil® MSP 48
PROFILES	Ossature Stil®	Montant Stil® MSP 62
PROFILES	Profilés Megastil®	Panne Megastil® 180
PROFILES	Rail supportage MQ-41, 52, 72	Porteur QL 24-38 Cross-Lock
PROFILES	Profilés Stil Prim® 100	Profilé Stil Prim® 100
PROFILES	Profilés Stil Prim® Tech	Profilé Stil Prim® Tech
PROFILES	Ossature Stil®	Profilé Stil® MOB
PROFILES	Profilés C Stil®	Rail C Stil® R30/300
PROFILES	Profilés High-Stil®	Rail High-Stil®
PROFILES	Profilés Hydrostil® + 500 h pour locaux humides	Rail Hydrostil®+
PROFILES	Profilés Megastil®	Rail Megastil®
PROFILES	Ossature Stil®	Rail R Stil Prim®
PROFILES	Ossature Stil®	Rail R Stil Prim® Tech 300
PROFILES	Profilés Rigitone®	Rail Rigitone™ Rigi 60
PROFILES	Profilés Securistil®	Rail Securistil® R 40/300
PROFILES	Ossature Stil®	Rail Stil® F 530/235
PROFILES	Ossature Stil®	Rail Stil®
PROFILES	Ossature Stil®	Rail Stil® R 150 GH/400
REVETEMENT TECHNIQUE	Aéroblue®	Aéroblue®
RECYCLAGE	Placo®Recycling	Placo® recycling